



Connaitre mes droit pour pouvoir attaquer les allocations familia

Par **wels**, le **09/01/2008** à **14:42**

bonjour

voila 12 mois que la caf ma supprimé les droit au rmi. j etais en création d entreprise en septembre 2006 jusqu au mois de février 2007 j ai eu un enqueteur qui et passer a mon domicile pour voir si je vivais seul il na rien constater et que voila je me suis retrouver avec 46euros par mois avec deux enfants a charge aujourd hui j ai tout perdu je me suis retrouver a la rue avec mes enfants .aujourd hui j essaye d avoir mes droit aupres de la caf mes voila on me dit je doit faire une dissolution pour pouvoir toucher mes droit je trouve cela lamentable car j ai tout perdue a cause de eux les allocations familiales a ce jour on me laisse vivre avec 119euros par mois et cette dissolution je ne peut pas la faire car elle et payante et je veux faire valoir mes droit aupres d un tribunal car il y a préjudice moral sur mes enfant et aujourd hui j ai du revivre avec le père de mes enfant si non on serais encore a la rue et ces le papa qui paye les loyers ect..mais la caf et borner car il me dise nous avions raison vous viviez bien avec monsieur voila pourquoi on vous a tout suspendue hors que je leur avez donnez toute les preuve que non.voila je voulais savoir mes droit.car aujourd hui j ai des probleme avec ma proprietaire qui me réglame les loyer de retard ma mise au tribunal et des énorme probleme avec la banque mais aujourd hui je n ais plus rien plus de commerce plus de meuble j ai tout du laisser dans la maison car je n avais pas d endroit ou mettre tout sa, je ne le souhaite a personne tout ça car mes enfant a ce jour son malheureux il son tout perdue a cause d un enqueteur des allocations familiales j ai tout essayer prefet ,président de la république julien courbet mais voila sans réponses.